

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 17 MARS 2011

Présent(e)s ayant signé la feuille de présences : A.-M. Vanpévenage, M. Akouz, F. El Ikdimi, K. Boulmaïz, A. Adil, G. Van Beeck, D. Van Zele, E. De Swaef, G. De Latte, V. Bouzin, I. Emmery,, J. Denturck, H. Elboutail Manti, F. Deckmyn, A. Muller, D. Vandenabeele, D. Leponce, M. Marote, M. Bajat, F. Flint, N. Vanhixe, J. Liekens, M. Talouin, R. Gorgemans, F. Morand, C. Vanderstraeten, P. Voglaire, J. Petrisse, D. Cools, R.-C. Jacobs, M. Leenaers, C. D'Hori, W. Es, E. Sanz, M. Smenjaud, M. Van Geel, J.-M. Rousseau, N. Samadi, S. Lombaerts, M. Liberloo, M. Sadlem, E. Pypens, C. Renard, L. Gillis, P. Piron, F. Thirifays, P. Bodart, C. Vercauteren, S. Haegeman, E. Roex, M. Bernard, N. Bomele, M. Aerden, N. Clemeur, L. Walckiers, F. Plas, A. Vandeweyer, J.-M. Bogaert, R. Junco, M. Achaibi, M. Andaloussi, C. Chiefalo, V. Duterme, B. Vandenstein, H. Auquier, K. Adine, F. Samadi, D. Kellerman, C. Vanlansenhoven, P. Deward

18h15, début de la séance en la salle « Forestier » sise rue Démosthène, 40 – 1070 Anderlecht

Présentation du projet de programme du futur Contrat de quartier Durable « SCHEUT »

Introduction

Ordre du jour :

1/ Présentation du périmètre de base

2/ Qu'est ce qu'un contrat de quartier ?

- *Les 4 rubriques d'un contrat de quartier durable*

3/ Comment peut on participer activement au bon déroulement du programme?

- *La CoQ*
- *Appel à candidature pour la constitution de la CoQ*

4/ Mise en oeuvre des contrats de quartier

5/ Questions-réponses

Mme Vanpévenage se présente en tant que présidente des Contrats de Quartier et échevine de l'Urbanisme et des Espaces verts ainsi que M. Akouz en tant qu'échevin de la Mobilité, Espaces Publics et de la cohésion sociale des Contrats de quartier.

Elle expose un bref historique des Contrats de quartier; Scheut étant le 9ème à Anderlecht.

Qu'est ce qu'un Contrat de Quartier?

C'est un programme de revitalisation mené dans différents quartiers fragilisés à réaliser sur une période de quatre ans (avec un complément de deux ans pour terminer les derniers chantiers), sur un périmètre défini par la Région de Bruxelles-Capitale.

Les différentes opérations sont suivies régulièrement par une CoQ (Commission de Quartier) composée de représentants des différents acteurs urbains du quartier (habitants, commerçants, écoles, associations,...).

Les opérations se répartissent en quatre rubriques :

1. Opérations immobilières
 - 1.1. Logement
 - 1.2. Équipements de proximité
 - 1.3. Espaces productifs et commerciaux
2. Opérations de requalification des espaces publics
3. Opérations de nature environnementale
4. Actions de nature économique, sociale ou culturelle

Mme Vanpévenage présente le périmètre de base du Contrat de quartier en citant les rues concernées. Elle insiste sur le fait que c'est un périmètre provisoire dont la superficie sera probablement réduite et en aucun cas augmentée.

Présentation du budget :

Mme Vanpévenage énumère les différents acteurs financiers qui interviennent dans le financement du Contrat de quartier :

La Région de Bruxelles-Capitale : **11.000.000 EUR** (dont 100.000 EUR TVAC pour les frais d'étude)

La Commune : **580.000 EUR** (au moins 5 % du budget Région-Commune)

Le Fédéral - Beliris (encore en négociation) **3.125.000 EUR**

Le budget total s'élève donc à **14.705.000 EUR.**

Importance de la participation citoyenne :

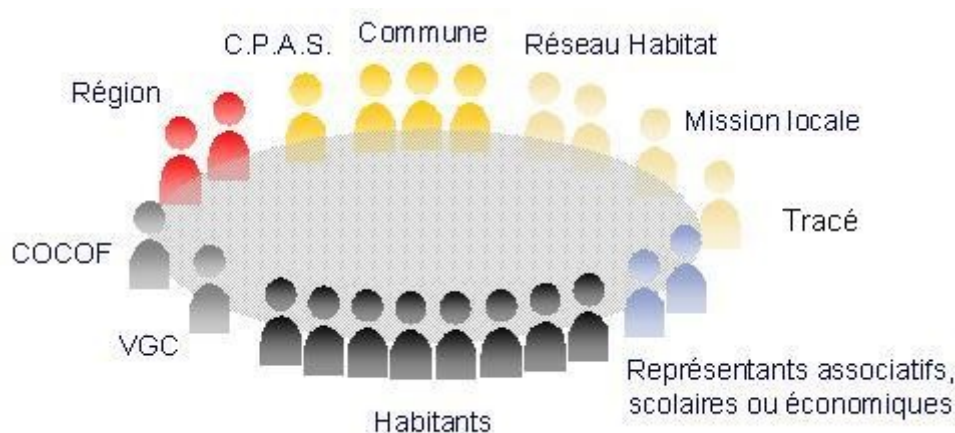
Mme Vanpévenage insiste sur cette participation citoyenne. Elle sera recherchée à la fois plus en amont (coproduction du programme) et plus en aval (implication des habitants dans la gestion et l'animation des équipements/espaces créés).

Comment faire sortir la participation des salles de réunion ? :

- A travers des visites de terrain avec les habitants, des « diagnostics en marchant », des « ateliers de travail urbain »...
- La participation doit devenir une enquête collective davantage qu'une discussion en table ronde

Qu'est-ce qu'une « Commission de quartier » (CoQ) ? :

C'est un processus participatif prévu par l'ordonnance gouvernementale. Elle assure un suivi régulier de l'élaboration du programme. Elle rend un avis sur l'étude de base et sur le projet de programme. La composition de la « CoQ » s'établit comme suit :



Calendrier de l'étude préliminaire :

Cette étude préliminaire sera gérée par le bureau d'études « Cooparch » qui vient d'être désigné en collège en sa séance du 15 mars 2011. Le calendrier s'établit comme suit :

24 décembre 2010 : *notification aux communes bénéficiaires*

- **Entre janvier et mars:2011**
 - *information et mobilisation de la population*
 - *désignation d'un auteur de projet (bureau d'études)*
 - *recrutement d'un chef de projet (en cours)*
- **Fin mars à fin juin 2011**
 - *remise des données relatives à la phase 1*
 - *remise des données relatives à la phase 2*
 - *remise des données relatives à la phase 3*
- **Août à septembre 2011 :**
 - *enquête publique*
- **Septembre 2011 :**
 - *commission de concertation*
- **Octobre 2011 :**
 - *adoption au Conseil communal*
- **31 octobre 2011 :**
 - *remise du projet de programme de revitalisation urbaine*
- **Décembre 2011:**
 - *approbation du programme de revitalisation urbaine*

Remarque : Tout au long de l'étude préliminaire, les membres de la Commission de quartier seront sollicités pour avis.

M. Akouz prend à son tour la parole. Il remercie l'assemblée d'être venue en nombre. Pour lui, ce nouveau Contrat de quartier est un défi. Quels en sont les objectifs ?

- Développer la cohésion sociale du quartier;
- Améliorer le cadre de vie des habitants;
- Développer des structures de l'enfance, sportives et culturelles

Il insiste sur le fait que le Collège échevinal est très soucieux de la conduite que prendra ce Contrat de quartier Durable. Il explique en suite qu'un plan de mobilité sera établi en vue, notamment, de réduire la pollution et le trafic routier. Il mettra en oeuvre une politique de réfection des trottoirs sur base des plans existants. Dans le cadre du processus participatif, il mettra sur pied des Ateliers de Travail Urbain (ATU). Son soucis est, également, de développer des thèmes propres à ce quartier et surtout de répondre aux attentes des habitants.

Concernant le plan lumière, un budget non négligeable y sera consacré.

Mme Vanpévenage introduit P. Bodart, représentant de Périféria, qui aura pour mission de relayer les informations au sein du quartier.

Dans le cadre de la fonction de chef de projet d'un Contrat de quartier, elle présente M. Guy Van Beeck qui a géré le Contrat de quartier « Aumale-Wayez » et qui s'occupe, actuellement, du Contrat de quartier « Canal-Midi ».

M. Van Beeck expose les différentes actions menées au sein du Contrat de Quartier « Aumale-Wayez » à l'aide d'un plan représentant toutes les opérations menées durant sa durée.

(Par exemple : arborisation de certaines rues dans le quartier Aumale, construction de logements à basse énergie,...). Dans le Contrat de quartier « Canal-Midi », il attire l'attention sur le fait qu'il s'agit de la 1ère génération des Contrats de quartier « Durables ».

Appel à candidatures pour la Commission de Quartier:

Il est procédé à la distribution des feuilles de candidatures au sein de l'assemblée générale. La sélection sera établie et présentée au sein du Conseil communal.

Principales interpellations, questions/réponses et remarques:

Qui a décidé des limites de ce périmètre ?

C'est la Région de Bruxelles-Capitale qui établit les limites du périmètre sur base de zones fragilisées pré-établies.

Interpellation sur les cartes riverains dans la zone :

Madame Vanpévenage intervient et rappelle que le sujet est hors propos dans le cadre du Contrat de quartier.

Qu'en est-il de la nomination du chef de Projet? Sa formation ? Qui le nomme ?

L'appel à candidature a été lancé, une sélection est en cours. La Commune recherche un candidat au profil universitaire. C'est le Collège des Bourgmestres et Echevins qui nomme le chef de projet.

Remarque du Comité du square Vétérans Coloniaux: il a mené de nombreuses actions dans le quartier; Toutefois, il a un sentiment de frustration, les autorités communales ne semblant pas y porter grande attention.

Remarque du Comité Jacques Brel sur des problèmes hors frontières du périmètre : Mr Akouz rappelle qu'il y a des budgets communaux qui peuvent les prendre en charge et qu'il y a même une possibilité de travailler, en collaboration, avec d'autres communes notamment avec Molenbeeck St Jean.

Fin de la réunion vers 20h15